



**CONSEIL NATIONAL
DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL**

Procès-verbal

Séance du 8 novembre 2023

14h-17h

Ministère de la Culture

182, rue Saint-Honoré - 75001 Paris – Salle Malraux



Présents

Sous la présidence de M. Jean-François Hébert, directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, ministère de la Culture, représentant Mme Rima Abdul Malak, ministre de la Culture.

Membres de droit :

- M. Jean-François Hebert, directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, direction générale des Patrimoines et de l'Architecture, ministère de la Culture ;
- M. Pascal Mignerey, chef de l'Inspection des patrimoines représenté par M. Xavier de Massary, inspecteur des patrimoines, ministère de la Culture ;
- M. Emmanuel Etienne, chef de service, adjoint au directeur général des patrimoines et de l'architecture, direction générale des Patrimoines et de l'Architecture, ministère de la Culture ;
- M. Jean-Baptiste Minnaert, professeur d'histoire de l'art contemporain à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, directeur du Centre André-Chastel (UMR 8150) ;
- Mme Marine de Faup, architecte urbaniste de l'État, chef de projet politique des sites au bureau des sites et espaces protégés, ministère de la Transition écologique / direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature / direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages / sous-direction de la qualité du cadre de vie ;
- M. David Fiala représentant M. François Prost, chargé de mission en Histoire et Humanités numériques à la direction générale de la Recherche et de l'Innovation, secteur des Sciences de l'Homme et de la Société, service de la Stratégie de la Recherche et de l'Innovation (SSRI), direction générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI), ministère de l'Enseignement Supérieur, de l'Innovation et de la Recherche.

Représentants des collectivités territoriales :

- Mme Delphine Benassy, vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Conseillère régionale déléguée à la culture et à la coopération internationale – Association Régions de France ;
- Mme Gabrielle Rosner-Bloch, vice-présidente de la Région Grand-Est, Conseillère régionale déléguée aux cultes et à la culture – Association Régions de France ;
- Mme Isabelle Poifol-Ferreira, conseillère régionale en charge de la culture de la Région Bourgogne-Franche-Comté – Association Régions de France ;
- Mme Christine Fauquet, conseillère régionale de la Région Centre-Val de Loire – Association Régions de France ;
- M. David Nicolas, maire d'Avranches, Association des maires de France ;
- M. Raoul Lherminier, conseiller départemental de l'Ardèche délégué à l'économie et aux services de proximité – Association Départements de France.

Personnalités qualifiées :

- Mme Bénédicte Renaud-Morand, conservatrice en chef du patrimoine, service Patrimoines et Inventaire général de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

- Mme Cécile Lestienne, Conservatrice du patrimoine, Cheffe de service, Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs – Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;
- M. Philippe Madeline, professeur des universités, responsable du pôle Sociétés et espaces ruraux, Université de Caen Normandie – représentant de la conférence des présidents d'Université ;
- M. Éric Cron, chef du service de l'Inventaire Nouvelle-Aquitaine/site de Bordeaux, Pôle éducation et citoyenneté, Direction de la culture et du patrimoine, Service patrimoine et inventaire de la Région Nouvelle-Aquitaine – représentant de l'association Régions de France ;
- Mme Sabrina Dalibard, conservatrice en chef du patrimoine, directrice du patrimoine, conseil départemental de la Mayenne.

Excusés

- Anne Gallo, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne Tourisme, Patrimoine et Voies navigables – Association Régions de France ;
- Véronique Rivron, vice-présidente du Département de la Sarthe – Association Départements de France ;
- Mme Christine Martin, adjointe au maire de Dijon – Association Départements de France ;
- Martine Lizola, conseillère régionale de la Région Grand-Est.

Assistaient également à cette réunion :

- Mme Sophie Cueille, cheffe de la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel, ministère de la Culture ;
- M. Gérauld Buffa, Adjoint à la cheffe de la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel, ministère de la Culture ;
- M. Jean Davoigneau, chargé de mission, mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel, ministère de la Culture ;
- Mme Virginie Serna, chargée de mission, mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel, ministère de la Culture ;
- Mme Inès Graillat, chargée de mission, mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel, ministère de la Culture.

M. Jean-François Hébert, représentant la ministre de la Culture, ouvre la séance à 14 h, souhaite la bienvenue aux membres du conseil national et les remercie de leur présence à cette séance. Il invite les membres à suivre l'ordre du jour transmis et rappelle que cette séance a pour objectif d'examiner les avis sur les rapports annuels de l'ensemble des services régionaux de l'Inventaire (SRI) pour l'année 2021 et de débattre des points soulevés par la section scientifique du Conseil.

M. Jean-François Hébert adresse ensuite quelques mots à l'attention de Mme Sophie Cueille, faisant valoir ses droits à la retraite et quittant ses fonctions au 1^{er} janvier 2024. Il salue sa carrière, félicite son travail et témoigne de son admiration pour ses qualités professionnelles et humaines.

Le quorum étant atteint, il est procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022 et à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1 – Approbation du Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022

Le procès-verbal du 7 décembre 2022 est approuvé.

2 – Présentation du rapport annuel 2021

S. Cueille

Rappel des principes du rapport annuel, les attendus, les synthèses.

S. Cueille rappelle que le rapport annuel est un document réglementaire essentiel, attaché au fonctionnement du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel, permettant chaque année d'évaluer les travaux menés par les régions en matière d'Inventaire général.

En 2021, douze régions ont rendu leur rapport annuel. L'ensemble des régions souligne le fait que l'épidémie Covid-19 a encore entraîné des conséquences sur la productivité des services de l'Inventaire, toujours contraints par une obligation de télétravail une partie de l'année 2021. Nombres de projets ont été reportés et les enquêtes freinées en raison de l'impossibilité des consultations des fonds d'archives publics et des déplacements sur le terrain. Le démarrage d'études nouvelles a également été très progressif. La Réunion n'a pas rendu son rapport ainsi que le Grand Est, la Guadeloupe, la Guyane, et la Martinique. Ceci conduit au dur constat de la difficulté, pour les territoires ultra-marins, d'assurer la compétence Inventaire, faute de moyens et de personnels dédiés suffisants. L'Inventaire général du Grand Est est quant à lui bien présent sur son territoire mais depuis plusieurs années n'assure pas la rédaction d'un rapport d'activité annuel pourtant attendu par le Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel depuis la loi de décentralisation de l'Inventaire général de 2004.

À l'échelle nationale, le nombre d'opérations présentées pour l'année s'élève à 252. Ces dernières concernent en grande partie des opérations d'Inventaire, mais également des opérations d'archivage et de numérisation, toutes issues des trois grandes missions de l'Inventaire général, « repérer, étudier et faire connaître ». 28 opérations sont consacrées à des reprises d'antériorité, des plans de numérisation, des opérations de médiation et de valorisation ou des travaux sur la documentation photographique.

S. Cueille invite V. Serna à présenter sa synthèse réalisée sur les rapports entre les équipes de l'Inventaire et l'enseignement supérieur ainsi que M. J. Davoigneau à présenter la synthèse réalisée par I. Duhau sur les publications parues en 2021.

• Enseignement supérieur et services de l'Inventaire en région : état des lieux en 2021

V. Serna

La synthèse qui suit a été menée dans le cadre d'une réflexion de la section scientifique du conseil national de l'Inventaire.

Le service de l’Inventaire général des monuments et richesses artistiques, créé en 1964, tire son originalité de son rapport étroit tout à la fois avec les territoires et la communauté scientifique. Dès 1969, Jean-Marie Pérouse de Montclos appelle à mobiliser les universitaires, les sociétés savantes. *L’Aventure de l’Esprit* se doit d’être partagée avec d’autres sachant.

Trois formes de collaborations ont été retenues pour réaliser cette synthèse : la **participation** d’une ou plusieurs universités à une opération d’Inventaire, la **formation** donnée dans l’enseignement supérieur par les chercheurs, et **l’encadrement de travaux d’étudiants** au sein des services, allant de l’accueil de stagiaires à la participation au jury de thèse. L’analyse des données montre les éléments suivants :

Malgré le peu de conventions entre SRI et universités ou école nationale supérieure d’architecture, on retiendra dix-sept opérations d’Inventaire sur 227 en partenariat avec l’enseignement supérieur. Dans une démarche de transmission des savoirs, trente-huit formations ont été dispensées par des chercheurs à l’Inventaire. Signalons, de manière plus classique, l’accueil régulier d’étudiantes et étudiants en stage dans un service, parfois sur des temps longs.

Dans certaines régions, recherche académique et Inventaire semblent éloignées et cela semble d’autant plus surprenant que les historiens de l’Inventaire soulignent que, dans les années 1970, les contacts ont été riches avec le CNRS et l’Université. Le plus intéressant est sans doute de noter la part des formations dans les Masters d’aménagement du territoire (Master 2), signe d’un changement dans les commandes faites aux services de l’Inventaire.

Les chiffres montrent aussi l’absence de collaboration sur les opérations d’Inventaire liées au patrimoine religieux avec les universités, signe d’un changement, abandon ? de cette thématique dans la recherche académique ?

Bilan des publications imprimées et numériques

I. Duhau et J. Davoigneau

J. Davoigneau souligne d’entrée que l’année 2021 fut plus favorable que l’année 2020 en termes de production de publications. Le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19, en 2020, avait en effet conduit à une production très faible.

- Les publications imprimées

Entre 2004 et 2021, la moyenne des publications imprimées s’élève à 25 ouvrages. Or depuis 2015, le nombre de ces publications est en dessous de cette moyenne.

Concernant les collections nationales de l’Inventaire, cinq *Images du patrimoine* ont été publiées mais aucun *Cahiers du patrimoine* ni aucun *Parcours du Patrimoine*. Les collections régionales présentent en revanche plus de publications. Un certain nombre de collections nationales telles que les *Parcours du patrimoine* ont disparu au profit d’autres, du fait de la décentralisation et d’un besoin de formats plus adaptés à la mise en valeur des images. Les *Cahiers du Patrimoine* voient quant à eux leur nombre diminuer en faveur des Beaux Livres. Les *Images du Patrimoine* perdurent mais avec un nombre de pages en augmentation constante.

Concernant les articles publiés dans les revues, leur nombre est important et toutes les régions en ont réalisé. En revanche, les régions Hauts-de-France, Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté ne présentent pas leurs articles publiés dans le rapport annuel, pouvant laisser penser qu’il n’y en a pas eu. Pourtant, ces régions ont rédigé et fait paraître des articles. Faire apparaître ces publications dans les rapports serait une manière de mieux témoigner du travail des chercheurs. Il serait donc intéressant de le signaler aux différentes régions. La Bretagne et la Corse présentent quant à elles

de nombreux articles publiés, sans précision sur les auteurs. Une mention de ceux-ci permettrait de mieux valoriser le travail des personnels et faciliterait la recherche bibliographique.

- Les publications numériques

De nombreuses régions réalisent des publications numériques, mais parmi celles-ci, seules deux régions publient au format OpenEdition, beaucoup plus structuré et pérenne : *Les Carnets de l'Inventaire* en Région Auvergne-Rhône-Alpes, la revue *Patrimoine du Sud* en Région Occitanie.

En 2021, dans la revue *In Situ*, trois numéros ont été publiés, dont deux sur le patrimoine des lycées, pilotés par les services de l'Inventaire de différentes régions aillant travaillé sur le sujet.

3. Examen des propositions d'avis de la section scientifique sur les rapports régionaux 2021

S. Cueille présente les propositions d'avis de la section scientifique, réunie les 21 juin, 12 juillet et 18 octobre 2023, qu'elle soumet à l'examen des membres du Conseil. Les propositions d'avis concernent les régions suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|------------------------------|
| ➤ Auvergne-Rhône-Alpes | ➤ Île-de-France |
| ➤ Bourgogne-Franche-Comté | ➤ Normandie |
| ➤ Bretagne | ➤ Nouvelle-Aquitaine |
| ➤ Centre-Val de Loire | ➤ Occitanie |
| ➤ Collectivité territoriale de Corse | ➤ Pays de la Loire |
| ➤ Hauts-de-France | ➤ Provence-Alpes-Côte d'Azur |

À l'occasion de la présentation des avis par les rapporteurs, plusieurs débats s'engagent sur les sujets suivants :

- La réduction du nombre de chercheurs et de conservateurs à l'Inventaire

E. Cron indique que le dernier congrès des Régions de France a montré les difficultés de certaines régions et leur endettement. Afin d'améliorer leur état financier, celles-ci décident de réduire ou de stabiliser leur masse salariale sur l'ensemble de la collectivité et des services, ayant ainsi un impact sur le nombre de chercheurs à l'Inventaire. Face à la réduction du nombre de chercheurs, la recherche de partenariats est une solution intéressante, notamment avec les universités, en utilisant différents outils : l'appel à projet recherche des régions, les projets collectifs de recherche, l'apprentissage avec des masters professionnalisant. La triangulation entre les universités, les régions et les EPCI est aussi un bon moyen de mettre en place des programmes de recherche.

- La démarche participative

Un débat avait eu lieu à ce sujet lors du Conseil national précédent (en 2022). La qualité des rendus d'inventaire participatif était en effet questionnée. Pour la Région Bretagne, le caractère hégémonique de cette méthode posait aussi problème. Néanmoins, **S. Cueille et E. Cron** rappellent que la démarche participative comporte de nombreuses vertus, permettant notamment d'intégrer toute une partie de la population et de faire du patrimoine un objet identitaire éminemment présent, dans l'esprit de la convention de Faro. En revanche, ils indiquent aussi qu'il est important de trouver le bon équilibre entre les méthodes pour maintenir la plus-value scientifique des services de l'Inventaire. Les chercheurs du service ne doivent donc pas uniquement réaliser un contrôle scientifique et technique. La démarche participative, bien maîtrisée, agrémentée du travail scientifique des chercheurs de l'Inventaire, présenterait donc de réels avantages mais il est important de veiller à son bon équilibre.

- L'étude du patrimoine culturel immatériel (PCI)

D. Nicolas et E. Cron rappellent que, pendant longtemps, les services de l'Inventaire général du patrimoine culturel ont réalisé des études du patrimoine architectural et des objets sans approcher le patrimoine culturel immatériel. Ils indiquent cependant qu'aujourd'hui, il y a une réelle demande de la part des territoires, des élus comme des habitants, de réaliser des études du patrimoine vivant. Cette lecture permet de prendre en compte le bâti, les objets et même le paysage en considérant les pratiques liées ou les ayant façonnés. **M. de Faup** propose qu'une synthèse soit réalisée pour le prochain CNIGPC sur le traitement du patrimoine culturel immatériel ainsi que des paysages par les SRI, l'un comme l'autre étant des sujets particuliers à inventorier.

- La durée des opérations d'Inventaire

Les membres du conseil s'accordent sur le fait que les Cahiers Clauses Scientifiques Techniques (CCST) permettent d'informer les élus quant à la durée des études et aux méthodes adoptées. Dès lors, ces derniers attendent une ponctualité des rendus ainsi qu'une régularité des restitutions et valorisations. L'étude au long cours n'est donc pas un problème si les services de l'Inventaire respectent les délais qu'ils se sont fixés et s'ils la rendent vivante par des restitutions inventives et variées.

- Questionnements divers :

À l'occasion de la proposition d'avis sur la région Bourgogne-Franche-Comté, **J.-B. Minnaert** fait état d'un « effondrement » du nombre de publications qui s'explique par le faible nombre de chercheurs (2 conservateurs seulement sur un total de 18 titulaires). A l'occasion de ce constat, **S. Cueille** indique qu'il s'agit d'un sujet important et que **J. Davoigneau** réalisera une synthèse sur le personnel dans les SRI dans le rapport 2022, en s'intéressant aux métiers, aux statuts des différentes régions, à leur évolution et au travail des chargés d'inventaire, mêlant recherche, valorisation et politique territoriale.

À l'occasion de la proposition d'avis sur la région Hauts-de-France, **X. de Massary** indique le manque de partenariats établis par le SRI. **J. Davoigneau et S. Cueille** ont constaté que le service s'ouvre depuis peu aux partenariats avec des villes et communautés urbaines. En revanche, tous deux évoquent la nécessité d'accompagner plus fortement le service régional sur ce sujet.

À l'occasion de la proposition d'avis sur la région Occitanie, **S. Dalibard** s'interroge sur la multiplicité des partenariats et des partenaires au sein des opérations, ainsi que sur la capacité du SRI à les former et à les suivre. **X. de Massary** indique que la plupart des chercheurs associés sont présents depuis dix ou quinze ans et sont aujourd'hui professionnalisés. Leur suivi est donc moins prenant. Seuls les plus jeunes chercheurs restent à former, et non l'ensemble des 40 partenaires.

À l'occasion de la proposition d'avis sur la région Île-de-France, **M. de Faup** s'interroge sur l'absence de la DREAL parmi les partenaires. Elle constate que l'absence de ce partenariat vaut aussi pour d'autres régions alors que l'association entre les SRI, DREAL et Grands Sites de France aurait un grand intérêt. **S. Cueille** en convient, indiquant qu'il existe une véritable carence dans ce type de partenariat sur lesquels il sera nécessaire d'être plus vigilant et de travailler.

À l'occasion de la proposition d'avis sur la région Normandie, **S. Cueille** indique que la reprise des données dans Gertrude par le SRI s'est nettement améliorée et qu'un nouveau conservateur devrait être recruté en 2024.

L'ensemble des avis examinés reçoit l'approbation unanime du Conseil national.

4. Rapport sur le patrimoine religieux à l'Inventaire : Etat des lieux et perspectives

Inès Graillat

Le patrimoine religieux, comme patrimoine bâti et objet, a toujours été un élément central des études d'inventaire. Pris en compte aussi bien dans le cadre des opérations thématiques¹ (une quarantaine d'études amorcées depuis 10 ans) que topographiques, un large panel de patrimoine bâti religieux a été recensé par les Services Régionaux de l'Inventaire sur l'ensemble du territoire. L'étude présentée a été restreinte au seul patrimoine architectural. Le choix a été fait d'emprunter le vocabulaire propre à l'Inventaire et à l'organisation des dossiers d'inventaire. La consultation des bases nationales² ainsi des bases régionales, révèle un corpus de 11 500 églises, 10 400 églises paroissiales, 5 500 chapelles, 400 temples, 120 synagogues, des mosquées et temples bouddhistes démontrant ainsi une prééminence du patrimoine attaché au culte chrétien. Les données de la synthèse ont été organisées par régions et départements, rendant compte de la répartition de ce patrimoine religieux sur les territoires couverts par les Services régionaux. Ce bilan réalisé rend compte d'un patrimoine aujourd'hui réinterrogé dans le cadre du rapport de P. Ouzoulias et A. Ventalon du 6 juillet 2022³.

G. Rosner-Bloch prend la parole pour informer que la Région Grand Est reste très dynamique sur la thématique du patrimoine religieux : en premier lieu, une expertise des services régionaux est très souvent sollicitée dans le cadre de l'accompagnement technique et financier des travaux sur le patrimoine religieux protégé Monument Historique et non protégé. Ensuite, une publication est programmée pour l'été 2024 dans la collection *Parcours du Patrimoine* sur l'Inventaire des synagogues de Champagne-Ardenne. De plus, la présentation de dossiers pour la protection au titre des Monuments Historiques des synagogues de Châlons-en-Champagne est en cours. Par ailleurs, la région accompagne des associations étudiant les cimetières juifs et valorise les données recueillies dans la base de données Gertrude dans le cadre d'un partenariat avec les consistoires alsaciens et ces associations. Est également en cours, l'étude du cimetière juif de Fegersheim. Lors des Journées Européennes du patrimoine, fut noté un fort succès des visites guidées de la synagogue de Châlons-en-Champagne et des églises de la Marne. La région est très sollicitée par des associations qui se sont constituées en Alsace et en Lorraine pour sauvegarder des anciennes synagogues, comme très récemment à Toul.

J. Davoigneau tient à féliciter l'activité du Service Régional d'Inventaire de la Région Grand Est pour tous les travaux entrepris, notamment concernant le patrimoine religieux.

¹ Pour exemple : « Le patrimoine religieux du Vaucluse », région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en cours ; « Croix et calvaires », région Bretagne, 2018 – 2021 ; « Patrimoine juif en Grand Est », région Grand Est, en cours.

² La base Mérimée, consultable à l'adresse :

<https://www.pop.culture.gouv.fr/search/mosaic?base=%5B%22Patrimoine%20architectural%20%28M%C3%A9rim%C3%A9e%29%22%D>

³ Rapport d'information de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication - P. Ouzoulias, A. Ventalon, 6 juillet 2022) : Le rapport N° 765 enregistré à la Présidence du Sénat le 6 juillet 2022 au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication par la mission d'information relative à l'état du patrimoine religieux, est rédigé par M. Pierre OUZOULIAS et Mme Anne VENTALON, sénateur et sénatrice.

D. Nicolas dit qu'au-delà du faible nombre d'inventaires des églises paroissiales (10 400 inventoriées) il y a un très faible taux d'églises ou d'édifices religieux inscrits ou classés, ce qui rend difficile l'obtention de co-financements pour engager des restaurations.

Sur ce sujet, **E. Etienne** rappelle que si 10 400 églises paroissiales ont été inventoriées, 10 000 sont inscrites ou classées au titre des Monuments Historiques soit environ un quart du nombre total d'églises paroissiales existantes. Ce chiffre est souvent considéré comme faible. Néanmoins, si on le compare au taux d'inscriptions ou de classements d'autres types de patrimoines, les églises représentent à ce jour le patrimoine le mieux protégé. Il est donc faux de dire que le patrimoine des églises paroissiales est sous-protégé par rapport à d'autres. De plus, les églises qui ne sont pas Monuments Historiques restent en partie protégées par la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, puisque pour celles construites avant 1905, il y a obligation pour les communes de les entretenir. Les régions sont engagées en faveur de l'inventaire de ces éléments du patrimoine religieux. Concernant les églises Monuments Historiques, les régions et les départements accompagnent aussi, bien souvent, les travaux. Les édifices n'ont pas forcément été protégé MH parce qu'on ne l'estimait pas nécessaire à cette époque plus ancienne. Les travaux d'inventaire ne mènent pas forcément à une protection par la suite mais il serait intéressant de les prendre en compte dans les plans de planification, dans les plans locaux d'urbanisme, etc. Il y a quantité d'autres outils que la protection MH pour mieux protéger et valoriser ce type de patrimoine.

E. Cron ajoute que les membres des SRI ont été surpris par le rapport de P. Ouzoulias⁴ qui présentait le patrimoine religieux comme oublié, délaissé, en déshérence. C'est un patrimoine protégé et très largement financé. Il y a effectivement un patrimoine religieux non protégé, avec des églises en état de péril dont la restauration représente des frais trop importants pour les communes concernées. Le point négatif de ce rapport est qu'il instrumentalise la loi sur les Monuments Historiques, en en faisant une seule loi de financement pour aider des communes qui n'y arrivent pas. Or, on ne peut pas protéger pour des raisons financières. L'autre problème est celui des regroupements de paroisses qui mène à la perte de la trace du mobilier de leurs églises. Cette question des objets mobiliers religieux est donc un vrai sujet pour les SRI, au-delà de la question du bâti.

D. Nicolas ajoute que beaucoup de communes feront le choix de ne plus entretenir leurs églises faute de moyens, d'autant que la pratique religieuse décline fortement dans les campagnes. Les situations critiques vont donc se multiplier de ce fait. Certaines églises appartenant aux diocèses sont aussi détruites.

S. Dalibard a souhaité témoigner de la méconnaissance qui existe quant aux dispositifs d'aides financières à la restauration d'édifices religieux non protégés. Les régions, départements et fonds préfectoraux soutiennent bien ces restaurations, la Fondation du Patrimoine contribue financièrement à de nombreux chantiers et douze mécanismes de l'Etat, comme la DETR, permettent de financer ces projets. Il faudrait donc aussi renforcer l'information des élus.

Les membres se félicitent de la tenue de ce Conseil et des discussions engagées sur les différents sujets. Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 17h.

⁴ **Rapport d'information de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication - P. Ouzoulias, A. Ventalon, 6 juillet 2022** : Le rapport N° 765 enregistré à la Présidence du Sénat le 6 juillet 2022 au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication par la mission d'information relative à l'état du patrimoine religieux, est rédigé par M. Pierre OUZOULIAS et Mme Anne VENTALON, sénateur et sénatrice.